

Mairie de Dions N° 15 – novembre 2017



Bulletin municipal

Logements sociaux

Une volonté politique pour répondre à un besoin

Dans un contexte de précarité accrue et d'inflation des prix de l'habitat, la municipalité se devait aussi de répondre aux besoins de la population : notre commune n'est pas exempte de logements vétustes, voire insalubres et le revenu moyen des habitants est en dessous de la moyenne départementale. Les jeunes quittent

Dions ; le maintien d'une école sur la commune devient problématique, les effectifs d'élèves décroissent d'année en année ; l'activité économique est au ralenti.

Offrir un logement de qualité à celles et ceux aux revenus modestes, diminuer les exclusions et la fracture sociale et œuvrer ainsi à la cohésion territoriale en palliant le déficit des logements à loyers abordables est notre ambition (la demande est déjà forte de la part de nombreux dionsois).

Mixité, solidarité, progrès, développement durable sont les valeurs fortes qui ont animé l'équipe municipale dans l'étude de ce projet.

S'inscrivant dans un plan d'ensemble

par la construction d'habitats sociaux et d'incitation à la rénovation des bâtiments anciens, présentés dans le bulletin municipal n° 12 et lors de « rencontres citoyennes » le 9 juin dernier.

Cette réflexion comprend :

- Le respect du PLH (plan local de l'habitât) approuvé par le conseil municipal de Dions en 2013.
- L'amélioration des équipements publics collectifs par :
 - La création d'une aire de jeux pour les enfants (voir en page 4)
 - La réouverture du stade au public (fermé depuis plusieurs années) suite à la réfection des berges et la création d'un pont sur la Braune.
 - La gestion du ruissellement par l'acquisition de terrains par Nîmes Métropole qui seront utilisés à terme comme bassin de rétention. Une parcelle de 2400 m2 au bas du Chemin de la Lauze pourra être dédiée aux loisirs de plein air. (page 3)
 - La réhabilitation de la place Brot, du foyer et de la bibliothèque
 - La réouverture de l'aire de Braune aux joueurs de boules
 - Et l'ouverture à terme de la zone du Moulin à vent (30 000m2), poumon vert de la commune, par la réhabilitation d'un chemin d'accès.



Edito

Dans ces colonnes, nous avons souvent évoqué la crèche , 1, 2, 3 Soleil gérée par le Syndicat mixte des Meyranes, (SIVU) Sainte-Anastasie -Dions.

Des dysfonctionnements, un gouffre financier, un traitement inégalitaire des citoyens pour l'accès à des services publics....c'est désormais terminé. Le SIVU est dissout. La crèche continue sous la tutelle du Syndicat de Leins gardonnenque au 1er janvier 2018.

Nos rues, nos chemins, c'est terminé, les rives de Braune attendent les premières pluies pour être végétalisées, le pont arrive. Les travaux à l'école semblent convenir aux occupants....Il est temps d'attaquer l'aménagement de la place Brot, l'adaptation des bâtiments communaux pour l'accueil des handicapés et de créer l'aire de jeux promise . Ce sera chose faite dans les quatre à cinq mois qui viennent.

Et pour la suite ? Du travail, il n'en manque pas : remise en état de la mairie, du foyer, de la bibliothèque, poursuite de la politique d'enfouissement des réseaux électriques et télécom, aménagement de zones vertes, etc.

Ils vous seront présentés en réunion publique. Nous nous attaquons à trouver les financements, (Etat, Région, Département, Nîmes métropole, Europe...) dans un contexte général de restrictions budgétaires qui ne saurait ébranler notre détermination.

Jean Verdalle

(suite page 2)

Avec un projet cohérent et réfléchi

Depuis 2015 nous avons multiplié les réunions de travail avec la Direction Dépar-

tementale des Territoires et de la Mer, avcec la Préfecture qui a inventorié les terrains communaux constructibles (deux seulement), avec le service « pluvial, eau et assainissement de Nîmes Métropole » qui a établi la carte des zones privées ou publiques pouvant être raccordées aux réseaux, les fournisseurs d'électricité et téléphone, la société Hydratec qui a étudié le pluvial, établi un diagnostic et proposé des solutions pour réduire le risque inondation résultant des eaux de ruissellement.

Nous avons pu alors, en août 2016 demander à la Direction de l'Habitat et de la Politique de la ville de Nîmes Métropole de mener une étude de prospections foncières qui a abouti à retenir la parcelle communale rue du Puis Neuf (appelée cabane de l'ours) pour implan-ter quelques logements sociaux..

L'appel à projet auprès des bailleurs sociaux nous a permis de sélectionner celui proposé par Un toit pour tous (présenté le 9 juin lors d'une rencontre citoyenne) pour sa qualité et son intérêt économique pour la commune.

Réunis en séance le 12 septembre 2017 les conseillers municipaux ont décidé, à l'unanimité, le déclassement des parcelles communales rue du Puits Neuf et leur vente à Un toit pour tous.

La décision n'a pas été prise à la légère et la municipalité a pris la précaution, de s'assurer la faisabilité du projet auprès des organismes de l'Etat. En particulier, le ruissellement pluvial sur la parcelle aménagée est traitée par un bassin dédié.

Notre ambition est d'offrir des possibilités de logements décents à des dionsoises et des dionsois comme à des nouveaux arrivants. C'est améliorer le nombre et la qualité des équipements publics, c'est ouvrir de nouveaux espaces pour favoriser les rencontres et la convivialité, c'est être au service de tous.

Prochaine rencontre citoyenne fin janvier. Nous vous présenterons le projet en cours d'études.

Page 2

Quelques réalisations Un toit pou tous : Villa des senteurs à Saint Gely du Fesc et résidence Les Vignes à Saint-Laurent d'Aigouze.







Pluvial : Nîmes Métropole s'engage

Pour rappel, l'étude menée par la société Hydratec détermine trois points principaux de ruis-sellement des eaux pluviales pour lesquels elle préconise l'aménagement de bassins de rétention (et la création ou l'amélioration des conduits d'écoulements) pour protéger l'habitat situé au bas du village :



- Talweg rue du Puis Neuf (au niveau du stade
- Talweg de la Lauze (croisement chemin de la Lauze- rue du Puits Neuf)
- Talweg des Espeluca (angle rue du Moulin à Vent)

Un tel programme de travaux nécessite des moyens financiers très importants (plusieurs centaines de milliers d'euros) qu'une commune comme la nôtre est dans l'incapacité d'avoir. Ceci explique pourquoi nos prédécesseurs à la municipalité n'ont pas été en mesure d'apporter des solutions à un phénomène récurrent et connu de tous.

Dions a été classé parmi les deux communes de l'agglomération prioritaires. Le Conseil communautaire a donc décidé d'acquérir un terrain de 2 400 m2 au bas du chemin de la Lauze pour y aménager un bassin de rétention. C'est une première étape appréciable qui traitera une partie importante des problèmes des habitants des rues des écoles, du Château.....

Un deuxième bassin avec évacuation des eaux vers le Valadou devrait voir le jour à moyen terme, sur l'emplacement du stade actuel. La suite (Espeluca) est plus complexe et nécessite l'acquisition de terrains à plusieurs propriétaires.

et sur les bassins de rétention que faire?

Un terrain de 2 400m2 libre, chemin de la Lauze, au cœur du village, c'est une chance formidable. Qu'allons-nous en faire ? Un stade de football ? un espace de piquenique aménagé ? ou simplement un espace vert disponible pour nos promenades ? Aucun projet n'est aujourd'hui élaboré. Alors préparez vos propositions dont nous discuterons lors de la prochaine rencontre citoyenne.



Bassin de rétention : exemple d'aire de jeux



Bassin de rétention : exemple d'aménagement paysager

Inscriptions: listes électorales

Les résidents de la commune atteignant l'âge de 18 ans dans le courant de l'année 2017 sont automatiquement inscrits sur les listes électorales.

Pour celles et ceux agés de plus de 18 ans qui ne seraient pas déjà inscrits, vous pouvez le faire auprès du secrétariat aux heures habituelles d'ouverture de la mairie..

Permanence samedi 30 décembre de 10h à 12h..

Aire de jeux



Lors de la rencontre citoyenne du 9 juin dernier nous avions présenté un projet d'aménagement d'une aire de jeux pour les petits. L'association des parents d'élèves de l'école a depuis, consulté largement parents, grands-parents, enfants et nous a fait part de ses choix.

L'emplacement : deux possibilités étaient offertes ; sur le terrain nouvellement acquis par Nîmes Métropole au bas du chemin de la Lauze ou sur le stade actuel qui semble recueillir l'adhésion de tous.

Une aire pour les petits : clôturée, revêtue d'une pelouse synthétique, elle sera équipée d'une cabane avec toboggan, mini mur d'escalade, portique avec balançoire... pour des enfants en liberté complète et en toute sécurité.

Pour les plus grands : la demande se résume à une table de ping-pong.

Et pour les familles : une table piquenique avec bancs et une grande poubelle.

Merci aux parents qui se sont investis dans ce projet et de leurs demandes très raisonnables.

Réalisation : 1er décembre : publication de l'appel d'offre - 1er janvier : réception des propositions - février : travaux.

et jardin potager



Sur le côté droit du stade, nous disposons d'un terrain qui ne peut être équipé en aire de jeux étant inaccessible aux personnes handicapées. Il devient jardin potager ouvert

aux parents et enfants de l'école, et sous leur seule responsabilité.

Page 4

Lutte contre les risques incendie

La zone de Dions est classée à risque important..

Municipalité:

Elle doit assurer la conformité du dispositif permettant aux services de pompiers d'intervenir. Un contrôle est effectué actuellement pour le mettre à niveau, si nécessaire.

Particuliers:

Débroussaillement : Le débroussaillement est une obligation de l'**article L-321-5.3 du Code forestier** qui le définit comme l'ensemble des opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux....

Comment débroussailler?

Sur le terrain, il s'agit donc d'éliminer les végétaux susceptibles de propager l'incendie et de réduire la masse combustible vecteur du feu.

- En coupant les broussailles, les arbustes et certains arbres,
- En éclaircissant la strate arborée et en répartissant les pieds de telle sorte qu'il n'y ait pas de continuité du feuillage,
- En élaguant les arbres et arbrisseaux.
- En éliminant les rémanents

constructions.

Le débroussaillement doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété :

- 1. aux abords des constructions, sur une profondeur de 50 mètres
- 2. de part et d'autre des voies privées y donnant accès sur une profondeur de 10 mètres. Les travaux sont à la charge du propriétaire des

En cas de non respect de la réglementation? Vous vous exposez à des sanctions et à une contravention. Les autorités peuvent vous mettre en demeure de réaliser les travaux à votre charge.

ATTENTION!!!

Le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental. Cette interdiction est valable en tout temps et tout lieu dans la mesure où une décharge est présente sur notre territoire

Comment agir en cas de découverte de feu

Dans un souci de sécurité il est important de prévenir par <u>ordre chronologique</u> face à une découverte de départ de feu ou fumée suspecte.

Appeler les Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Renseignements à donner : zone (pinède, Garrigue, champs, rue ...) - Lieu et itinéraires d'accès

Mairie: 04 30 06 52 90

Pour un village courtois

L'art de l'enseignement est, dit-on, la répétition. Il peut aussi entrainer une forme de lassitude, voire d'engourdissement. Son renouvellement nécessite des formes diversifiées.



« Au balai » : L'équipe municipale composée d'un agent plein temps (Claude), d'un mi-temps (Alexandre) et d'un temps très partiel de 3h30 par semaine (Jérôme). Rues, chemins, parcs, cimetières, feuilles d'automne, neiges d'hiver, élagages....



Aux outils: L'équipe municipale composée d'un agent plein temps (Claude), d'un mi-temps (Alexandre) et d'un temps très partiel de 3h30 par semaine (Jérôme). Mairie, foyers, école, temple, église.....



Aux manettes : le maire et la 1^{ère} adjointe

Et pour recevoir vos remarques.

Il n'y a pas pléthore de personnel. Alors facilitons leur

la tâche.

Ramassez les crottes de vos animaux (sacs gratuits en mairie)

Apportez vos déchets de végétaux et autres en déchetterie et non dans nos bois ou nos rivières

Elaguez vos arbres qui empiètent sur la voie publique

Des gestes simples pour un meilleur confort de tous. Un geste de courtoisie à l'égard de vos voisins

La fibre optique arrive à Dions

Dions fait partie du lot 3 de Nîmes Métropole. Planning :

- 2ème trimestre 2018 : pose des armoires de rue
- 3ème trimestre 2018 : déploiement du réseau à proximité des logements
- 1er trimestre 2019 : les premiers logements éligibles à une fibre arrivent.

En 2019, après vous être assuré que vous êtes éligible sur le site http://réseaux.orange.fr/couverture-fibre. En zoomant sur la carte de la commune le statut de chaque adresse sera détaillé. Vous pourrez alors demander la fibre à votre opérateur habituel.

Crèche 1, 2, 3 soleil



Par délibération du 8 novembre les membres du syndicat SIVU des Meyranes ont décidé à l'unanimité l'adhésion au Syndicat Mixte de Leins Gardonnenque, et donc, de facto, la dissolution du SIVU.

Bien entendu, le crèche 1, 2, 3 soleil située sur la commune de Sainte Anastasie poursuivra ses activités. C'est un service public de qualité, dans un environnement rural très pauvre en la matière.

Le 1^{er} janvier 2018, elle sera gérée par un prestataire mandaté par le Syndicat de Leins Gardonnenque . Les municipalités qui le souhaitent pourront adhérer à ce syndicat pour pouvoir bénéficier des services petite enfance, dont la crèche 1, 2, 3 Soleil et participeront au financement en fonction du nombre réel d'enfants inscrits par commune.

Rappelons que jusqu'à présent seules les communes de Dions (25%) et Sainte-Anastasie (75%) assuraient le financement de la crèche, alors que celle-ci accueillait de nombreux enfants de La Calmette, Saint-Chaptes, Bourdic (ce qui revenait à faire payer aux contribuables de Dions et Sainte-Ansatasie des actions sociales en faveurs d'habitants d'autres communes,) ...Et certains se rappellent les sommes très importantes que nous avons dû payer en 2015 pour renflouer les caisses.

La situation a été depuis deux ans en grande partie assainie, ce qui permet aujourd'hui de transférer la gestion de la crèche dans de bonnes conditions. Soulignons le rôle majeur joué par le Préfet et ses services pour aboutir à une solution en faisant collaborer l'ensemble des partenaires concernés : communes de Dions et Sainte-Anastasie, Caisse d'Allocations familiales du Gard, Syndicat Mixte de Leins-Gardonnenque, maires des communes du secteur.....

Des économies non négligeables pour Dions sont attendues dès septembre 2018.

Gestion des populations de sangliers dans les gorges du Gardon.



Un projet piloté par le CEFE-CNRS de Montpellier doit permettre d'explorer la dynamique spatiale des populations de sangliers en s'appuyant notamment sur la pose de colliers GPS/GSM et de tester des mesures de gestion.

Cette « opération pilote » dans les gorges du Gardon fera coopérer l'ensemble des acteurs (élus, techniciens, chasseurs, armée, services de l'Etat, chambre d'agriculture et organismes de recherche) et mettra en œuvre des mesures de gestion en s'appuyant sur des éléments techniques et avérés : les données issues des colliers émetteurs satellites et GSM.

Le syndicat mixte des gorges du gardon (SMGG) assurera la prise en charge financière de l'opération, mettra à disposition les données analysées et sera votre interlocuteur localement. Le CNRS se chargera de piloter l'opération, de demander les autorisations de capture, d'analyser les données et d'animer les groupes de travail. Les autres acteurs mentionnés précédemment (fédération de chasse, ONCFS, camp des garrigues, DDTM, préfecture, chambre d'agriculture...) feront partie des groupes de travail et contribueront à la mise en œuvre du projet également.

La société de chasse de Dions ainsi que le camp des garrigues ont confirmé leur souhait de coopérer et de s'impliquer dans cette démarche : deux cages ont été déposées dans les bois de Dions en fin de semaine. Les captures ne seront en revanche effectives que d'ici une quinzaine de jours. Donc, si vous découvrez des cages lors de vos promenades dans nos bois ne soyez pas inquiets.

Les chauve-souris sont de retour place Brot



Murins à oreilles échancrées de la grange place Brot

Pêche

La pêche à la ligne est ouverte dans le Gard :

- Cours d'eau de 1ère catégorie : du 10 mars 2018 au 16 septembre 2018
- Cours d'eau de 2ème catégorie : du 1er janvier 2018 au 31 décemmbre 2018

Consultez l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2017 affiché en mairie qui en détaille les conditions.

Lutte contre les nuissances sonores



Un arrêté municipal, affiché en mairie, pris en application des lois et décrets et de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2008 précise les dispositions prises pour

lutter contre les nuisances sonores.

Professionnels, agriculteurs, artisans...: horaires de 7h à 20h hors dimanches et jours fériés. Des exceptions sont tolérées pour des travaux d'intervention urgente justifiée par des mesures de sécurité ou relevant d'obligations impérieuses (vendanges par xemple)

Bricolage, jardinage...: du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h30. Les dimanches de 10h à 12h. Exceptions: fêtes du village, kermesses, fête des voisins...organisées par des associations, des particuliers et par la municipalité.

Page 6

Le point des travaux

Les travaux eau et assainissement, rue de la Batiraille, sont terminés. La chaussée est refaite entièrement en enrobé.

Place Brot et rue du Fort, l'éclairage public a été réalisé, le local des douches démoli après désamiantage. L'aménagement devrait commencer le 1er janvier pour une période de 2 mois pendant laquelle le stationnement sera en grande partie interdit. Des places sont disponibles rue du Puits Neuf et au parking de la rue de Russan.

Le crépi à la chaux posé pendant les vacances de Toussaint vient terminer les travaux entrepris à l'école dans le cadre d'un programme d'économie d'énergie et de confort thermique réalisé cet été. La végétalisation de la tonnelle attend les premières pluies. et un nouveau portail a été posé, don de Jean-Louis Vincent que nous remercions ici.

Le programme d'adaptation des locaux municipaux pour l'accueil des personnes handicapées a fait l'objet d'un appel d'offres. Les travaux commenceront en décembre à la mairie (remplacement des portes pour accessibilité en fauteuil roulant, signalétique, éclairage de sécurité, au foyer place Brot et à la cantine (toilettes), au temple et à l'église (signalétique), à la Guinguette (rampes d'accès, toilettes, signalétique).

La réfection des murs de soutènement chemin de la Cabane et rue du Château sont en cours. L'aménagement paysager de la station de relevage à l'entrée du village est programmée par le conseil départemental pour décembre, en espérant que les conditions climatiques le permettent.

Le programme d'amélioration de l'éclairage public se poursuivra en 2018.

Et le pont sur la Braune ? il est en cours de fabrication et devrait être posé début décembre. Un spectacle à voir : 18m de long, 16 tonnes à déposer délicatement sur les deux plots déjà coulés. La végétalisation des berges achèvera les travaux de réfection des rives.

Nous nous efforcerons de budgétiser en 2018 la réfection des voiries qui n'ont pu être réalisées dans la cadre du programme « catastrophe naturelle 2014 », notamment, rue de la Cabane, rue du Bouquet, rue de la mairie....,

Page 7

Activités péri-scolaires : actions de formation des agents



La municipalité s'est engagée à offrir aux enfants de Dions des prestations de qualité dans le cadre des activités périscolaires du centre de loisirs autour d'un projet éducatif.

Un des points forts de ce projet est la formation des animateurs. Elle permettra de satisfaire aux dispositions relatives aux normes d'encadrement des mineurs en centre de loisirs fixées par le décret n° 2002-883 du 3 mai 2002(articles 12à 22). Aussi nos deux employées de mairie Cathy Colomina Vezon et Carine Novack ont suivi les trois sessions de formation du BAFA (formation générale, + stage pratique + session d'approfondissement).

Karine Hirsch a suivi la session de formation générale et la suite dans l'année qui arrive.

Carine Novack suivra le stage BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centre de vacances et de loisirs) au mois de janvier 2018. Elle assurera l'animation de l'équipe.

Des animateurs mieux formés seront les garants de la sécurité physique, morale, matérielle, et affective de chaque enfant. La municipalité entend mettre en œuvre une politique éducative ambitieuse dans l'intérêt des jeunes de Dions.



Loto de l'association des parents d'élèves



Dimanche 10 décembre à 14h au foyer de la place Brot.
Nombreux lots.
Gateaux - boissons.
En participant à ce loto,
vous permettez aux jeunes
de l'école de Dions d'accéder à de nouvelles activités.

Nos artistes s'expriment

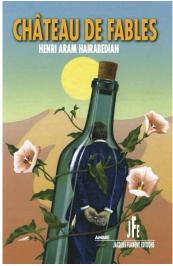
Titi Brethon

Il vient d'éditer un double album de chansons.

« 10 octobre 2014, le ciel se déchaine. Des trombes d'eau s'abattent sur nos têtes. Et soudain une vague emporte tout sur son passage, dévastant mon studio et des années de travail. Que faire? Pleurer ? Se plaindre? Abdiquer?

Février 2017. Je me remets au boulot, ; c'est reparti. Alors...ça recommence. »

Disque en vente au tabac de La Calmette.



Henri Aram Hairabedian

Il publie « Château des sables » aux éditions Jacques Flamant.

Sculpteur, poête, romancier, essayiste: « J'ai semé des graines d'imaginaire, Les fleurs sont pour vous » www.hairabedian.fr -la-joiedes-hommes-libres.over-blog.com

Nous apprenons avec tristesse la disparition de Mme Joubert, institutrice à Dions pendant 33 ans. Nos regrets vont à tous ses anciens élèves dionsois.

Etat civil

Naissance: Kilian, Alain, Michel Berthe le 27 septembre 2017.

Félicitations aux parents et longue vie au nouveau-né.

Une nouvelle correspondante pour Midi Libre

Alain Bruguier a souhaité quitter ses fonctions de correspondant de Midi Libre qu'il assumait avec talent depuis plusieurs années pour se consacrer à l'avenir de la pétanque à Dions. L'aire de Braune l'attend, refaite à neuf, pour de grands et petits tournois afin que les dionsoises et dionsois puissent exprimer tout leur talent.

Bernadette Diniakos-Rouvier est la nouvelle correspondante de Midi-Libre. Elle nous a déjà gratifié de plusieurs articles appréciés.

Du nouveau à la bibliothèque

L'association "Le cercle du livre" créée en 2010 a tenu son assemblée générale le 13 septembre: au programme le renouvellement du bureau, Emi Cayla ne souhaitant pas se représenter à la présidence de l'association.

Nous saluons son investissement dans l'association et le travail accompli pour renouveler l'offre de livres, le tri, le classement, les permanences...Merci Emi.

Fabienne Saint Gratien, élue nouvelle présidente est entourée de bénévoles qui savent se rendre disponibles. Tous nos encouragements vont à cette nouvelle équipe pour le plus grand plaisir des lecteurs dionsois. Elle est ouverte à tous.

Nos actions en faveur des aînés

Traditionnellement le conseil municipal invite nos anciens à partager la galette des rois. La date n'est pas fixée en raison des travaux place Brot. Mais, sachez que l'on ne vous oublie pas. Pour celles et ceux qui ne peuvent se déplacer la municipalité offre un « colis de Noël ».

Et pour les personnes isolées la municipalité met à disposition des téléalarmes avec Présence 30.

Club les Espelucas

Le club "Les Espelucas" a repris ses activités habituelles, tous les vendredis après-midi à la salle polyvalente, place Brot. Nos aînés se retrouvent avec grand plaisir pour un moment de convivialité.. Animé avec dévouement par Annie Comté et Paulette Berthelot, le club fonctionne à merveille dans la bonne humeur partagée par tous.

Nous leur souhaitons une bonne continuation. avec tous nos encouragements pour la suite.